

Institution publique



La Cour pénale internationale est une juridiction pénale internationale permanente, et à vocation universelle, chargée de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre. La Cour inscrit également son action dans une dimension préventive et dissuasive : l'objectif est de responsabiliser les individus, qu'il s'agisse d'autorités civiles ou militaires. Le siège officiel de la Cour est situé à La Haye, aux Pays-Bas. Depuis le 4 mars 2016, 123 États sur les 193 États membres de l'ONU ont ratifié le Statut de Rome et acceptent la compétence de la CPI (dont tous les États de l'Union européenne). Trente-deux États, dont la Russie et les États-Unis, ont signé le Statut de Rome mais ne l'ont pas ratifié.

Le défi

Les personnes jugées par la Cour pénale internationale ont des partisans et des opposants qui peuvent représenter une menace potentielle. C'est pourquoi une attention toute particulière a été apportée à la sécurité des lieux. Certains locaux ont été pourvus de portes hautement sécurisées tant au niveau effraction que acoustique. La performance anti-effraction des portes devait être combinée avec du coupe-feu.

www.heinen-doors.com

La solution Heinen

Les portes Heinen peuvent répondre aux exigences de haute sécurité des bâtiments critiques. En standard, les portes Heinen offrent une combinaison de performances de résistance au feu et à l'effraction au plus haut niveau. De plus, Heinen garantit un niveau minimum d'entretien et de durabilité (jusqu'à 15 ans de garantie pour les portes scellées au mortier).

Année de coopération

2014

Chiffres clés



Plus de 10 portes:
Coupe-feu, anti-effraction, acoustiques, pare-balles
Portes battantes

Partenaires

**schmidt/hammer/
lassen/
architects/**

